

Conditions générales de vente de la Ferme de l'Auneau – partie location d'équidés

Promenade en main d'une durée variable dépendant de l'âge et du niveau de confort de l'enfant (convenu lors de la réception du poney). Vous emmenez vous même les poneys ou les ânes sur la propriété de la ferme ou sur le chemin autour du plan d'eau de St-Genou.

Une belle découverte pour les petits et l'occasion de faire quelque chose ensemble en famille !

Sécurité et règles d'usage :

Les poneys vous sont confiés sous votre entière responsabilité.

Les enfants sont toujours tenus en main par un adulte responsable de l'enfant. Le poney ou âne est guidé au pas uniquement, il est interdit de demander aux poneys de passer au trot. Quelques règles vous sont rappelées sur le site.

Il est obligatoire de porter un casque. Pour ceux n'ayant pas de casque, quelques casques seront mis à disposition à la ferme.

Mode de paiement & réservation

Moyens de paiement acceptés : espèces, chèque, virement bancaire.

La réservation d'une activité équestre nécessite le **règlement immédiat** de la prestation. L'annulation par le client n'est pas possible à moins de 48h de la réservation. Ceci vaut même si la météo est moins clémente qu'attendue. Au cas-ou la météo empêche l'activité de se faire en toute sécurité, la ferme de l'auneau annulera ou déplacera le rdv.

La ferme de l'Auneau se réserve à tout moment le droit d'annuler une activité si elle considère que la météo ou l'état du poney/de l'âne ne permet pas le bon déroulement de l'activité.

Assurance et responsabilité

Nous conseillons vivement à chaque participant d'être couvert par une assurance en responsabilité civile et/ou une assurance individuelle accident auprès de l'assurance de son choix. En effet nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle de chaque participant.

La pratique des activités de pleine nature se déroule dans un **environnement spécifique dit « à risque »**. Il reconnaît que la chute à terre est un risque inhérent à ce sport. Le participant doit se conformer aux règles de prudence.

Le participant/client est responsable du matériel qui lui a été prêté pour l'activité. Le professionnel ne pourra être tenu responsable des préjudices pouvant être causés par le matériel mis à disposition.

En cas de vol ou de détérioration du matériel prêté, il peut être demandé au participant/client un dédommagement lié à l'usure ou un remboursement total du matériel.

La ferme de l'Auneau ne pourra pas être tenue responsable de la perte, du vol ou de la casse d'objets ou effets personnels (ex : lunettes, appareils photos...), survenant au cours de l'activité, que les pratiquants pourraient emmener avec eux.

Concernant les **balades poneys en mains** : elle se fait sous l'entière responsabilité de l'adulte majeur qui loue le poney (dénommé le client) à la ferme ; ainsi, se fait un transfert d'assurance. C'est l'assurance en responsabilité civile du client qui est mise en jeu dès la prise en main du poney/de l'âne. Le client déclare être informé que le port d'un casque spécifique à l'équitation est obligatoire, qu'il y a des risques inhérents à la pratique de cette activité en relation notamment avec l'imprévisibilité du comportement du poney/de l'âne.

Autorisations de reproduction et droit à l'image

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, tout cavalier ou tout autre personne extérieure à la ferme autorise la ferme de l'Auneau à capturer, utiliser, diffuser les images photos et vidéos prises dans le cadre des activités de la ferme, à des fins non commerciales sur les supports suivants :

- Site internet
- Documents de présentation des activités de la ferme
- Journaux de presse quotidienne locale ou non
- Réseaux sociaux

Dans les conditions d'utilisation définies ci-dessus, les personnes concernées renoncent à tout recours à l'encontre de la ferme de l'Auneau, ainsi qu'à toute demande d'indemnité.